

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 3 DÉCEMBRE 2018**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Projet multisports – plan de financement, subvention DETR, Région
- Lotissement « La Chênaie » - Dossier loi sur l'eau
- Création d'emploi d'Agent recenseur
- Décision modificative budgétaire n°1 – Budget commune
- Acquisition zone humide
- Travaux d'éclairage public – Remplacement de lampes à vapeur de mercure
- Droit de préemption
- Convention de passage avec Enedis, parcelle ZL60
- Rapport sur le prix et la qualité du service Eau potable 2017
- Rapport sur le prix et la qualité du service Assainissement non collectif 2017
- Rapport activités du Syndicat du Bassin du Vicoïn 2017

Informations et questions diverses

- Machine à pain
- Compte rendu du Conseil d'école
- Courrier de la Fédération Française des motards en colère
- Courrier Agence de l'Eau – Consultation du public sur la gestion de l'eau et des risques inondations
- Fusion de la communauté d'agglomération de Laval et de la communauté de communes du Pays de Loiron
- Divers

Convocations adressées le 27 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le trois décembre à vingt heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RENIER – RAIMBAULT – PRINCE – BLAIN – JARRY – RABEC – BENEFIX – Mmes LEROUX – POIRIER – VETTER – GEMIN

Absents excusés : Mme AUBRY – M. HELAINE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Projet multisports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des présents le plan de financement ci-dessous pour la réalisation du terrain multisports et le parcours aventure représentant un total de 47 784,33 € HT.

Dépenses HT	Recettes HT
47 784,33	DETR : 9 557,00
	Conseil départemental : 7 343,00
	Contrat de Ruralité : 4 778,00
	Conseil régional : 10 000,00
	Autofinancement : 16 106,33
TOTAL: 47 784,33	47 784,33

Il sollicite la subvention DETR auprès des service de l'État.
Il sollicite une subvention au titre du Contrat de ruralité.
Il sollicite une subvention auprès de la Région.

Lotissement « La Chênaie » - Dossier loi sur l'eau

Dans le cadre de ce dossier, il y a nécessité au titre de la loi sur l'eau de solliciter un bureau d'Études pour réaliser un dossier relatif à l'impact du projet de lotissement sur l'écoulement, la gestion des eaux pluviales et le dimensionnement des infrastructures afférents à cette problématique.

Trois devis ayant été sollicités, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet EF Études pour la somme de 3 600 € TTC.

Création d'emploi d'Agent recenseur

Le recensement de la population de la commune devant intervenir dans le courant du 1^{er} trimestre 2019 ; il y a lieu de procéder au recrutement d'un emploi de contractuel à temps non complet allant de la mi-janvier à mi février.

Le Conseil Municipal valide cette création et accepte de rémunérer cet agent recenseur sur la base d'un forfait de 900 € auquel s'ajoutera un autre forfait de 300 € pour frais de transport.

A noter que l'Insee verse à la commune une somme de 1 296 €.

Décision budgétaire modificative n° 1 – Budget commune

Compte tenu des nombreux arrêts maladie du personnel communal et de leur remplacement ; il convient de provisionner les comptes 6411 et 6413 pour une somme globale de 5 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette décision modificative budgétaire qui se présente de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Compte 6411 (personnel titulaire)	+ 2 500 €	Compte 74832	+ 5 500 €
Compte 6413 (personnel non titulaire)	+ 3 000 €		
	+ 5 500 €		+ 5 500 €

Acquisition zone humide

Le Conseil Municipal s'est engagé sur l'achat des parcelles ZL17 et ZL110 constituant un ensemble de 2 ha 38 a 66 ca pour la réalisation et l'aménagement d'une zone humide.

Au moment de passer l'acte de vente, le notaire vient de s'apercevoir que dans le fond du terrain existait une parcelle cadastrée B397 d'une contenance de 9 a 14 ca.

Le notaire sollicite l'avis du Conseil Municipal pour l'achat éventuel par la commune de cette parcelle sur la base du même prix à l'hectare soit 3 200 €.

Dans l'hypothèse de cette acquisition, le total représenterait une somme de 7 929,60 € hors frais notariaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se porte acquéreur de cette nouvelle parcelle cadastrée B397.

Travaux d'éclairage public

La commune ayant encore un secteur d'éclairage public dans le lotissement du Pré Fleuri fonctionnant avec des lampes à vapeur de mercure, Territoire d'Énergie Mayenne, auquel la commune adhère, subventionne ce remplacement de lampes qui ne sont pas bonnes pour l'environnement à hauteur de 40 %. Le Conseil Municipal prend la délibération suivante :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du projet d'éclairage public relative au dossier EP-13-006-18.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Éclairage public

Estimation HT des travaux	Participation de la commune (60 % du montant HT)	Frais de maîtrise d'œuvre 4 %	Montant total à charge de la commune
14 000,00 €	8 400,00 €	560,00 €	8 960,00 €

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40 % du montant HT, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la commune. A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

Le Conseil décide :

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime dérogatoire :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	8 960,00 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415
--	------------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

Droit de préemption

Trois maisons faisant l'objet d'une vente, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le droit de préemption concernant ces biens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles B770, B0377, B0384, B924.

Convention de passage avec Enedis

La société ERAS TPL est chargée par ENEDIS Électricité Réseau Distribution France d'étudier la restructuration du réseau de Haute Tension sur les communes de La Brûlatte et Loiron. Un câble de Haute Tension va être posé et va partir du poste existant rue des Écoles pour rejoindre la rue des Aubépines. Ce câble traversera la rue des Genêts à hauteur de l'embranchement avec la rue des Rosiers et suivra ensuite la parcelle communale cadastrée ZL60.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette restructuration de la ligne de haute tension, autorise le passage sur ladite parcelle ZL60 et autorise le Maire à signer la convention de passage, tout en faisant remarquer la nécessité qu'il y aura à veiller à une bonne réfection des surfaces sur lesquelles cette ligne aura été enterrée.

Rapport sur le prix et la qualité du service Eau potable pour l'année 2017

Le Conseil Municipal prend note du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable voté par le SIAEP du Centre Ouest Mayennais.

19 947 habitants sont desservis par ce service

990 451 m³ ont été produits en 2017 soit – 7,25 % par rapport à 2016

Le linéaire du réseau sur l'ensemble du réseau représente 714,4 km.

Pour les communes de l'ancien Syndicat d'eau du Pays de Loiron, la facture au 1^{er} janvier pour un usager consommant 120 m³ représente une somme de 351,63 €.

Les ressources provenant de la vente d'eau à l'usager se sont élevées en 2017 à la somme de 1 172 533,18 € pour le délégataire et 884 232,80 € pour le syndicat.

1,75 km de réseau ont été renouvelés en 2017.

L'encours de la dette a représenté 626 856,70 € en 2017.

Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif 2017

Le Conseil Municipal prend note du rapport sur le prix et la qualité du service d'Assainissement non collectif voté par le SIAEP du Centre Ouest Mayennais.

En 2017, 203 actes de vérification et un contrôle de l'assainissement non collectif ont été réalisés sur le territoire du SIAEP du Centre Ouest Mayennais (17 pour La Brûlatte).

Une périodicité modulaire a été instituée allant d'un contrôle tous les 4 ans pour les installations présentant un risque environnemental avéré à 10 ans pour les habitations neuves ou ne présentant aucun défaut.

La tarification pratiquée par le délégataire va de 53 € HT pour l'examen préalable à la conception à 83 € HT pour la vérification et le bon fonctionnement d'entretien.

Rapport d'activités du Syndicat de Bassin du Vicoin pour l'année 2017

Ce rapport présenté par Christian Raimbault, président du Syndicat de bassin du Vicoin, fait état des principaux travaux réalisés sur le Bassin du Vicoin dont l'objectif vise à restaurer la continuité écologique de la rivière, à assurer un débit réservé et à restaurer les rives.

Le suivi des indicateurs biologiques permet de voir l'amélioration générale de la qualité des eaux.

Le compte administratif fait apparaître un total de dépenses à hauteur de 416 173,47 € et un ensemble de recettes de 584 625,60 €.

Au 1^{er} janvier 2017, la dette en capital s'élevait à 23 893,60 €.

Le syndicat de bassin du Vicoin a commencé de tourner un film sur le thème de l'eau pour sensibiliser le grand public aux problèmes de la qualité de l'eau et développe une activité pédagogique sur le thème de la préservation écologique de l'eau.

Le conseil municipal prend note de ce rapport.

Réforme de la gestion des listes électorales Mise en place des commissions de contrôle

La commission étant composée dans les communes de moins de 1 000 habitants d'un conseiller municipal, le Maire propose de choisir, avec son accord, M. Blain Patrick ; ce dernier, du fait de son emploi du temps, est libre tous les après-midis de la semaine.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Machine à pain

Un conseiller municipal ayant recontacté un boulanger de Port-Brillet sur une nouvelle approche de ce service de vente de baguettes par le biais d'une machine à pain ; une avancée pourrait être faite qui consisterait à ce que la Mairie fasse l'acquisition d'une machine et que le boulanger valide, à travers une convention, un coût de fonctionnement du service (1 à 2 €/jour, ce qui représente à peu près le coût d'une à deux baguettes par jour).

Le boulanger devrait également s'engager à fournir la machine sur une durée minimale de 1 an à 2 ans.

Les transactions vont donc se poursuivre.

Compte rendu du conseil d'école

Réuni le 13 novembre 2018, il fait état des effectifs du RPI : 107 élèves (40 à La Brûlatte et 67 à La Gravelle).

Il évoque les projets de l'année 2018-2019. Il note aussi la satisfaction du personnel enseignant pour les demandes qui ont toutes été honorées par la mairie ou l'amicale des parents d'élèves.

Courrier de la fédération française des motards en colère

Lecture est faite de cette demande de la Fédération Française des Motards en Colère qui souhaite que les Maires prennent un arrêté interdisant la circulation sur la commune des voitures privées ayant des radars embarqués.

La discussion s'engage mais aucune solution ne se dégage de façon précise ; le Maire précise qu'il ne donnera pas suite à cette proposition d'arrêté.

Courrier de l'Agence de l'Eau

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne organise une grande consultation publique sur les questions, le programme et le calendrier pour la révision du plan de gestion des risques inondations.

Cette consultation se déroulera du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019.

Le Maire propose que Nicolas Boileau, agent technique du syndicat de Bassin du Vicoin, soit missionné via ce dernier pour animer en 2019 un débat sur cette thématique.

Fusion Laval Agglomération – Communauté de Communes du Pays de Loiron

Deux réunions publiques se sont tenues :

- une à Loiron-Ruillé qui a regroupé 200 personnes
- une à Laval qui a regroupé 50 personnes

Au cours de ces deux réunions qui étaient similaires et qui avaient pour but de répondre aux questions des habitants, le point a pu être fait sur les grandes lignes dont les services continueraient à être rendus dans le cadre de la nouvelle entité.

Dates à venir

* 7 janvier 2019 : Réunion du Conseil Municipal à 20h00 en Mairie

* 11 janvier 2019: Vœux à 20 h à la salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H15.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE		Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VETTIER	
M. BLAIN		Mme GEMIN			